

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

ARRÊTÉ n°AT-2024-013

OBJET: REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de PUYMIROL

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre 1,8ème partie concernant la signalisation temporaire,

Considérant la demande formulée le 26 février 2024 par la société INEO représentée par M. Alexandre BEAUDOIN & M. Frédéric SAULE, sise 307 Route d'Agen – RD 813 – 47240 LAFOX aux fins d'assurer des travaux de déploiement du réseau fibre sur le territoire de la commune - tirage FO, pose PB, soudure câble FO et remplacement de poteaux -

A compter du 04/03/2023, pour une durée de 365 jours

ARRETE

ARTICLE 1:

- Le pétitionnaire et ses partenaires figurant sur la liste annexée sont autorisés à réaliser les travaux sur le territoire de la commune à compter du 11/03/2024 et pour une durée de 365 jours.
- le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit du périmètre d'intervention ponctuellement délimité par l'entreprise,
- la circulation sera restreinte par chaussée rétrécie avec alternat manuel.

ARTICLE 2: La signalisation nécessaire, de jour comme de nuit, sera mise en place par le pétitionnaire. Ce dernier sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

ARTICLE 3 : Toute dégradation faite sur l'emprise des voies ou chemin communaux au cours de travaux (travaux, manœuvres ou stationnements d'engins et/ou de camions de chantiers ou livraison de matériaux) sera signalée à la Mairie et réparée dans les règles de l'art et dans les plus brefs délais, selon les préconisations techniques en vigueur.

ARTICLE 4: Le présent arrêté sera affiché et publié.

ARTICLE 5: Les contraventions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements actuellement en viqueur.

ARTICLE 6:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, 9 rue de Tastet, BP 947 – 33063 Bordeaux Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification. Il peut préalablement être déposé un recours gracieux auprès de M. le Maire.

ARTICLE 6:

Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de Puymirol.

Pour extrait conforme, le 11/03/2024

le Maire Bernard DURRUTY

Mairie de Puymirol

De:

alexandre.beaudoin@equans.com

Envoyé:

lundi 11 mars 2024 15:11

À:

mairie.puymirol@wanadoo.fr

Cc: Objet: frederic.saule@equans.com; lydie.jack-roch@equans.com RE: INEO - CONTINUITÉ DU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE - DEMANDE ARRETE DE

VOIRIE

Bonjour,

Suite à notre conversation de ce jour, veuillez trouver ci-dessous la liste de nos partenaires qui peuvent potentiellement intervenir sur votre commune :

- > AMZ FIBRE
 - o 33 Rue des Coteaux, 31380 Garidech
- ➢ GLOBALNET
 - o 69 Rue du Rouet, 13008 Marseille
- ➢ GA FIBRE
 - o 1192 Route d'Agen, 47240 Lafox
- > RIBEIRO EVOLUTION
 - 1 Rue Tauzin la Gaillarde, 47600 Nérac

Restant à votre disposition si besoin.

Cordialement,



Alexandre BEAUDOIN Chef de chantier AMEL47 DDA Sud Ouest - Agence Atlantique Sud

M +33 6 37 18 41 71

Ineo Infracom

307, Route d'AGEN

47240 LAFOX - FRANCE





🥨 @equans_official 📊 linkedin.com/company/equans

Une société du groupe Bouygues Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce message.